



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

19 JUIN 2024

SALLE DU BATTOIR DE DIESSE

19 HEURES 30

<i>Président</i>	:	M. Xxxx Xxxx, en remplacement
<i>Procès-verbal</i>	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
<i>Scrutateurs</i>	:	M ^{me} et M. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx
<i>Ayants droit au vote présents</i>	:	30 personnes / majorité absolue à 16 voix
<i>Conseil communal</i>	:	M ^{me} Xxxx Xxxx Xxxx (Maire) MM. Xxxx Xxxx (Vice-maire), Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx-Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers communaux)
<i>Excusée</i>	:	M ^{me} Xxxx Xxxx, conseillère communale

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2023, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
- 2. Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2023, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- 3. Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2023, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville*
- 4. Présentation des comptes communaux 2023**
 - a) Introduction, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
- 5. Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2023, par Xxxx Xxxx*
 - b) Présentation des arrêtés de compte, par Xxxx Xxxx*
 - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
 - d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2023, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
 - e) Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*
- 6. Informations du Conseil communal**
 - a) Avancement des travaux de la crèche de Lamboing*
 - b) Démissions de Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx-Xxxx, employés de voirie*
 - c) Election d'un nouveau Conseiller communal le 22 septembre 2024*
 - d) Festivités des 10 ans de la Commune en septembre prochain*
 - e) Séance avec l'Office des Ponts et chaussées*
 - f) Location des bâtiments publics*
- 7. Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 30 lorsque Xxxx Xxxx Xxxx prend la parole. Elle informe l'assistance de l'absence des président et vice-président des Assemblées, tous deux en déplacement à l'étranger.

Par ailleurs, elle prie l'Organe délibérant de bien vouloir excuser les défections des Conseillers communaux Xxxx Xxxx, retenue par des obligations familiales, et Xxxx Xxxx, qui a présenté sa démission de l'Exécutif pour des raisons de santé. Nous reviendrons sur les modalités de son remplacement en fin de séance.

Dans ces circonstances particulières, il convient donc de désigner la personne qui aura la charge de diriger les débats du jour. Elle propose M. Xxxx Xxxx, qui a déjà assumé cette fonction auprès de l'ancienne commune mixte de Lamboing, jusqu'au moment de la fusion des communes, en 2014.

Au préalable, elle souhaite pouvoir nommer sans attendre deux scrutateurs. M^{me} Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx se proposent pour embrasser ce rôle et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

La Maire met ensuite l'élection de M. Xxxx Xxxx en qualité de président en remplacement de l'Assemblée communale du 19 juin 2024 au vote mais demande au préalable s'il y a des propositions contraires.

Sans opposition, l'Assemblée communale élit M. Xxxx Xxxx par acclamations, à une majorité évidente. Xxxx Xxxx Xxxx, conformément aux dispositions de l'art. 56, lett. c) de notre Règlement d'organisation, proclame donc élu M. Xxxx Xxxx en qualité de Président en remplacement (e.r.) de l'Assemblée communale du 19 juin 2024.

C'est donc M. Xxxx Xxxx, Président e.r. de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, qui poursuit le propos. Il souhaite tout d'abord une cordiale bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance formellement ouverte à présent.

Il constate que la présente session a été convoquée par annonce dans l'organe de publication officiel de la Commune, soit la Feuille officielle du district (FOD), n° 19 du vendredi 17 mai 2024, respectant ainsi le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à M. Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui n'est par conséquent pas autorisés à exprimer son vote.

Le Président donne ensuite lecture de l'Ordre du jour et demande au corps électoral s'il souhaite en modifier l'ordonnancement ou s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer le Corps électoral du mercredi 19 juin 2024 comme légalement constitué.

1. Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2023

C'est l'Administratrice des finances, Xxxx Xxxx, qui entame la présentation des comptes de l'année 2023, détaillés, comme d'habitude, en plusieurs étapes. Elle débutera par le descriptif de la comptabilité des Syndicats, dont le premier est celui des Sapeurs-pompiers du Plateau. Le compte de résultat du corps se solde par un excédent de revenus de 7375 francs au total, dont la part de 70%, soit 5100 francs, nous a été restituée. Ce montant, conformément au règlement de son financement spécial, n'a plus été attribué à ce fonds, mais a été englobé dans le compte général communal.

Cette amélioration, par rapport au budget qui prévoyait un excédent de charges de 68'583 francs, s'explique principalement par des économies dans les charges de 28'000 francs et de 15'000 francs dans les frais personnel, soit 43'000 francs d'économies au total.

Il n'y a pas de faits ou commentaires particuliers à signaler, le Conseil du Syndicat et son Organe de vérification proposent aux assemblées d'approuver le compte annuel 2023 qui leur est soumis avec

un actif et passif qui balancent à 325'199 francs et un résultat équilibré après la répartition de l'excédent de 7375 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le président e.r. clôt les débats et met l'approbation du compte 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0.

Le compte 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 325'199 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition de l'excédent de revenus de 7'375 francs, est approuvé à la majorité.



2. Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2023

Xxxx Xxxx poursuit son exposé avec le compte de résultat du Syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, dont les seuls membres sont les Communes de Nods et de Plateau de Diesse.

Le montant total des frais d'exploitation à charge des deux communes est inférieur de 322'000 francs par rapport au budget. Cette différence se situe principalement dans les loyers, mis en exergue en vert foncé sur la diapositive projetée. Ces contributions locatives ont été calculées au prorata de sept mois sur la base des anciens tarifs et, pour les cinq derniers mois, donc depuis la mise en fonction de la nouvelle l'Ecole des Joncs, selon le contrat de bail proposé fin 2022 par la Commune mixte de Plateau de Diesse. Toutefois, ces chiffres demeurent provisoires, les montants exacts seront recalculés en fonction des contrats de bail qui sont en cours de négociation. En temps voulu, ils seront soumis aux Assemblées respectives des deux communes membres et appliqués avec effet rétroactif. Ces corrections impacteront potentiellement les comptes 2024 ou 2025.

Depuis la rentrée scolaire après les vacances d'automne 2023, les parents d'élèves ont revendiqué un accompagnement organisé par l'école afin de sécuriser les traversées de la route cantonale sur le trajet de l'arrêt de bus, au milieu du village, jusqu'à la nouvelle école. Ces accompagnements rémunérés ont coûté 7677.70 francs pour trois mois en 2023 et n'avaient pas été prévus au budget.

L'Ecole à la Journée continue a coûté 727'745 francs au lieu des 606'603 francs prévus. Les écarts dans les charges se trouvent principalement dans les frais de personnel et les repas pour répondre à la hausse des demandes. En contrepartie, les contributions parentales ainsi que les subventions cantonales affichent un supplément de revenus de 208'000 francs. Ainsi, les charges nettes à répartir entre les deux communes membres sont-elles de 134'508 francs au lieu des 236'603 francs prévus.

Les frais d'exploitation annuels par élève sont de 3567 francs et de 5126 francs pour les traitements des enseignants, soit un coût total de 10'009 francs par élève. Notre commune totalise 182 élèves sur un total de 255, soit le 71.37%.

Le Conseil et l'Organe de vérification du Syndicat proposent d'approuver le compte annuel 2023 qui vous est soumis avec un actif et passif de 884'993 francs et un résultat équilibré après la répartition des charges totales de 2'552'463 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La parole n'étant pas demandée, le président e.r. clôt les débats et met l'approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 24 contre : 0.

Le compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

3. Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2023

L'Administratrice des finances continue sa présentation avec le dernier Syndicat dont l'Assemblée est appelée à approuver les comptes ce soir, celui du Collège de La Neuveville. Selon le rapport annuel, les faits suivants ont influencé le compte de résultat :

- Un dépassement de 48'000 francs lié à l'augmentation du salaire moyen par unité de temps plein (UTP) facturé par le Canton pour un total de 21.8 unités ;
- Une dépense supplémentaire de 14'000 francs pour une mise en conformité de la porte d'entrée principale et une réparation de fenêtres coulissantes.

Le tableau projeté à l'écran démontre la répartition entre les trois communes membres, selon les différentes clés.

La part de base de la commune siège, la Neuveville est de 15%, les autres 85% se répartissent selon la population résidante pour 20%, le nombre d'élèves pour 35% et la capacité contributive pour les 30% restants. Sur le total de charges d'exploitation de 526'151 francs, notre commune participe pour un montant de 126'631 francs. Notre participation aux traitements des enseignants est de 506'071 francs.

Le coût total par élève est de 9565 francs pour un élève de notre Commune qui regroupe 54 des 180 élèves, soit 30%.

Le Conseil et l'Organe de vérification du Syndicat proposent d'approuver le compte annuel 2023 qui est soumis au Corps électoral avec un actif et passif de 323'995 francs et un résultat équilibré après la répartition des charges totales de 2'213'056 francs selon la clé de répartition aux communes membres.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville

La Parole n'étant pas demandée, le président e.r. clôt les débats et met l'approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0

Le compte 2023 du Collège de district de La Neuveville, est approuvé à la majorité.

4. Présentation des comptes communaux 2023

a. Introduction

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui prend la parole. Il relève que, comme le présentera plus en détail notre Administratrice des finances Xxxx Xxxx, les comptes 2023 ont bouclé dans les chiffres noirs, avec un bénéfice d'un peu plus de 300'000 francs au compte global. Il rappelle que notre Commune a vécu sans budget les quatre premiers

mois de l'année 2023, ce qui a limité nos débours aux dépenses strictement nécessaires. Il note que les intérêts de notre dette de 15 millions de francs pèsent fortement sur les capacités financières au niveau des nouveaux investissements, que notre planification financière pour les prochaines années prévoit des investissements nécessaires pour notre commune, tels que le remplacement de certains véhicules de la voirie, la rénovation de bâtiments publics, le renouvellement de conduites d'eau propre et d'eaux usées, la réfection de chemins communaux et, principalement, le raccordement de notre réseau d'eaux usées au SIEL du Landeron. Le Conseiller convient que nos comptes 2023 présentent un solde positif, ce qui ne nous exonère pas d'une vigilance certaine pour les années à venir, dans l'optique bien comprise d'éviter de creuser notre dette.

Après ces quelques considérations, Xxxx Xxxx-Xxxx passe donc la parole à notre Administratrice des finances, Xxxx Xxxx, pour entrer dans le détail du compte communal bouclé au 31 décembre 2023.

5. Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2023

En préambule, Xxxx Xxxx tient à rappeler que l'année 2023 n'avait pas débuté sous les meilleurs auspices. En effet, l'Assemblée communale du 15 décembre 2022 avait refusé un budget 2023 comprenant une augmentation de la quotité d'impôt de 1.85 à 1.95. Ainsi, l'Exécutif a-t-il été contraint d'édicter des directives pour assurer un fonctionnement sans budget, autorisant de fait uniquement les dépenses obligatoires ou liées. Ces directives ont évidemment été scrupuleusement respectées jusqu'au 27 avril 2023, date de l'approbation par l'Organe délibérant d'une nouvelle version du budget 2023, maintenant une quotité inchangée à 1.85. Cette situation a engendré des économies réalisées dans les charges et un report de dépenses dans les investissements. Ces quelques mois sous le régime d'un « budget d'urgence » ont finalement contribué à ce que le résultat des comptes 2023 soit finalement bien meilleur que prévu.

Selon la vue d'ensemble, le compte global présente un excédent de revenus de 300'562 francs, tandis que le compte de résultat affiche un excédent de revenus de 133'652 francs. Conformément aux prescriptions du modèle comptable MCH2, ce résultat est attribué dans son intégralité à la réserve politique financière pour des amortissements supplémentaires. Ainsi, le résultat du compte général définitif se voit-il équilibré à zéro franc, celui du compte global correspondant à celui des financements spéciaux, soit un excédent de revenus de 133'652 francs.

Xxxx Xxxx précise que tous les financements spéciaux se soldent par un excédent de revenus, celui du Syndicat des Sapeurs-pompiers de 3384 francs a été intégré dans le compte général.

Le budget 2023 prévoyait un compte de résultat avec un excédent de charges de 689'838 francs, au lieu d'un excédent de revenus de 133'652 francs. Cette amélioration s'explique par des charges réduites de 666'711.76 francs et des revenus plus élevés que prévus de 156'778.89 francs, les écarts se situant principalement dans les rubriques suivantes :

- Pour 249'830 francs de charges moins élevées que prévues pour notre quote-part au fonctionnement de l'école primaire et l'EJC dans la fonction 2 « Enseignement ». Les différences, par rapport au budget 2023, ont été développées lors de la présentation des comptes du Syndicat scolaire.
- La fonction 5 de la « Sécurité sociale » comptabilise 136'339 francs de charges de moins que prévu pour notre contribution au canton pour l'action sociale et les prestations complémentaires ;
- Dans la fonction 6 des « Transports et télécommunications », 159'595 francs de charges ont été économisées dont 59'990 francs dans les rubriques d'entretien des routes communales.
- Le dernier écart important se situe dans la fonction 8 de « l'Economie publique », plus précisément au niveau de l'exploitation de nos forêts, où le résultat du Syndicat du triage

forestier est meilleur que prévu de 43'775 francs et l'encaissement d'une subvention pour des arbres « habitat » de 103'775 francs qui n'avait pas été prévue au budget.

- Abordant la fonction 7, « Environnement et aménagement », l'Administratrice des finances affiche les résultats des différents financements spéciaux, qui se détaillent comme il suit :
 - Alimentation en eau : le patrimoine existant à l'introduction du MCH₂, en 2016, a été totalement amorti. Les taxes annuelles fixes encaissées se montrent supérieures à celles du budget en raison des taxes augmentées pour les résidences du camping. Les taxes uniques de raccordement sont plus élevées que prévues à cause du décompte final tardif pour le quartier du Crêt de Fourmis, à Prêles. Un bénéfice de 106'444 francs a été attribué à la réserve du service.
 - Traitement des eaux usées : d'importantes économies d'énergie ont été réalisées dans les charges d'exploitation de l'ARA am Twannbach. Côté revenus, nous retrouvons les mêmes explications que pour l'eau s'agissant des encaissements, plus élevés qu'escompté, des différentes taxes. Un bénéfice de 89'265 francs a été attribué à la réserve du service
 - Gestion des déchets : les installations ont nécessité moins d'entretien que ce qui avait été budgétisé, les autres charges et revenus du service se révélant très stables. Aucun commentaire particulier n'est à relever. Un bénéfice de 63'141 francs a été attribué à la réserve du service.
 - SEL : le service électrique de Lamboing boucle avec un résultat meilleur que prévu de quelque 60'000 francs. L'augmentation des installations solaires privées, qui réinjectent leur courant dans le réseau, engendrent une diminution des charges budgétisées en achat d'énergie. Un bénéfice de 41'800 francs a été attribué à la réserve du service.

Xxxx Xxxx continue sa présentation avec un autre volet des finances communales, à savoir celui des investissements. Ils ont été influencés par le fonctionnement, durant les quatre premiers mois du budget d'urgence, par le report de certains projets. Le chantier en cours de la nouvelle Ecole des Joncs n'a toutefois pas été péjoré par le budget sanctionné. Ainsi, la majeure partie des investissements consentis en 2023 est-elle, pour la dernière fois, dédiée à ce projet. Plus tard dans la présentation, elle proposera à l'Assemblée de prendre connaissance de son bilan intermédiaire.

En résumé, Xxxx Xxxx précise que les investissements nets 2023 portent sur un montant de 4'525'051 francs, au lieu des 5'731'800 francs prévus au budget, dont 3'983'085 francs pour l'école de Prêles.

L'Administratrice des finances détaille ensuite le bilan, équilibré au 31.12.2023 à 34'764'721 francs. A son actif, dans les tons rouges de la diapositive projetée, figure le Patrimoine administratif, soit les biens mobiliers et immobiliers indispensables à l'exécution des tâches communales. Ces biens ne sont en principe pas réalisables et totalisent plus de 21 millions de francs, montant qui a augmenté de façon considérable depuis la fusion en raison de construction de la nouvelle Ecole des Joncs. Dans les tons verts, on trouvera les composantes du Patrimoine financier, pour un total d'environ 13 millions, dont un peu plus de 5 millions en bâtiments et terrains.

Au passif du bilan, on remarquera, en rouge, les capitaux de tiers, pour plus de 16 millions. En vert, les capitaux propres, comprenant les réserves financières, dont 3.8 millions sont dédiés aux financements spéciaux. Pour rappel, Xxxx Xxxx souligne qu'il s'agit ici des services autofinancés, comme l'eau et l'assainissement. La fortune et la réserve à épuiser pour absorber de futurs excédents de charges, dépasse largement les 9 millions au 31 décembre 2023. Toutefois, ces réserves ne sont pas disponibles en liquidités et ne nous évitent pas de devoir contracter de nouveaux emprunts pour le financement de nos investissements. Pour la première fois depuis la fusion, les capitaux de tiers au passif sont de 15 millions.

Pour l'anniversaire des 10 premières années comptables de la commune fusionnée, Xxxx Xxxx prend la liberté de présenter l'évolution du bilan, à partir du 1^{er} janvier 2014, de la commune fusionnée jusqu'au 31 décembre dernier, soit 10 ans de travail intense et assidu.

Au total, la nouvelle commune a investi plus de 26 millions, dont presque 14 pour la seule nouvelle école, les autres projets importants étant les traversées de Diesse et Lamboing. Ces investissements ont quasiment doublé l'actif du bilan, qui est passé de 16.3 millions à 34.7 millions. En contrepartie et proportionnellement à l'augmentation de l'actif, au passif, on observera l'évolution des capitaux de tiers, comprenant les emprunts, qui ont également doublé en passant 7.9 à 16.9 millions. Les 10 prochaines années, les investissements seront sans doute moindres, et cela nous permettra de réduire les emprunts.

Chaque année, il appartient aux autorités communales de présenter le décompte final des crédits dont les travaux se sont achevés définitivement dans le courant de l'exercice bouclé. En 2023, trois crédits concernant la construction de l'école des Joncs à Prêles ont pu être arrêtés, dont deux dans le compte 2023. Il s'agit du concours d'architecture et le crédit d'étude afférent à la construction de l'Ecole des Joncs. Ils totalisent un dépassement de 10'308 francs sur un total de 835'000 francs, soit 1.2%.

Les deux crédits arrêtés dans les comptes 2023 des syndicats totalisent moins de dépenses que prévu. Il s'agit de l'avant-projet du raccordement de l'ARA Twannbach au SIEL du Landeron, qui affiche des dépenses totales de 687'840 francs, dont la part de notre commune représente 37.26%, soit 256'289 francs. Le crédit pour l'achat du mobilier de la nouvelle Ecole des Joncs avait initialement été intégré pour 70% dans le crédit de construction voté aux urnes le 9 février 2020. En cours de projet, il a été, conformément au règlement d'organisation, délégué au Syndicat scolaire. Les dépenses totalisent 460'402 francs dont 70%, soit 322'281 francs incombent à notre commune.

Sur la diapositive suivante, Xxxx Xxxx décrit l'ensemble des crédits de la construction de la nouvelle école des Joncs. En plus des trois crédits arrêtés au 31 décembre dernier déjà explicités précédemment, elle détaille l'état actuel du crédit de construction, toujours en cours. Il affiche des dépenses, de 2020 à 2023, pour un montant total de 12'994'852 francs. Une dernière tranche avec les travaux 2024 complétera le décompte final au 31 décembre prochain. La subvention reçue de l'association Patenschaft, de 400'000 francs, allège agréablement l'investissement net et, par ricochet, également l'amortissement annuel. Ce dernier était de 537'606 francs en 2023, montant que nous devons comptabiliser dans son entier à charge du compte 2023, bien que l'école n'ait été mise en fonction qu'au mois d'août 2023. Comme déjà signalé lors de la présentation du budget 2024, dès 2026, une prolongation de la durée de vie d'un bâtiment scolaire passera de 25 à 33 1/3 ans à la suite de la révision prévue du modèle comptable harmonisé 2. Ainsi la charge s'étalera sur une durée prolongée mais la charge annuelle s'abaissera de quelques 150'000 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

c. *Prise de connaissance du rapport succinct de vérification*

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui affiche à l'écran le rapport succinct du rapport de l'Organe de vérification des comptes communaux. Y sont décrites les responsabilités du Conseil communal, ainsi que celles de l'Organe de vérification des comptes et de la méthodologie utilisée pour cet examen. Sur demande expresse de la fiduciaire, Xxxx Xxxx-Xxxx donne lecture in extenso de deux passages précis :

« Nous attirons l'attention sur le fait que la Commune ne disposait pas de budget approuvé jusqu'au 27.04.2023. Il a donc fallu procéder à des contrôles approfondis des pièces justificatives, afin de pouvoir constater si les directives édictées par la Commune, conformément à l'art. 70 OCo étaient respectées. Nos contrôles n'amènent pas de remarque particulière. Nous n'avons pas trouvé d'élément laissant à penser que les directives particulières n'auraient pas été respectées. La liste des éléments contrôlés et constatés sera détaillée dans le rapport détaillé. »

« Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance au sens de l'art. 123 OCo, ainsi que les conditions particulières énoncées à l'art. 124 OCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous proposons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 34'764'721.27 et un excédent de recettes du compte global de CHF 300'652.06. »

d. Prise de connaissance du rapport protection des données

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui donne une lecture succincte du rapport de l'Organe de vérification, également en charge de la surveillance des aspects liés à la protection des données. Ce rapport souligne que la publication sur le site Internet de la Commune du nom de l'autorité de surveillance en matière de protection des données permet d'informer la population de manière adéquate. Il recommande également l'utilisation du schéma concernant « la communication des données (sans procédure d'appel et sans communication à l'étranger) » disponible sur le site de l'OACOT.

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à se prononcer favorablement sur les comptes qui lui sont soumis ce soir, avec un actif et un passif qui balancent à CHF 34'764'721.27 et un compte global qui se solde par un excédent de recettes de CHF 300'652.06.

e. Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

La parole n'étant pas demandée, le président e.r. clôt les débats et met l'approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 25 contre : 0

Le compte de résultat 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse, présentant un bilan avec actif et un passif de 34'764'721.27 et un compte global qui se solde par un excédent de revenus de 300'652.06 francs, est approuvé à la majorité. Le Président e.r. remercie l'Administratrice des finances d'avoir été aussi précise dans son exposé.

6. Informations du Conseil communal

a) Avancement des travaux de la crèche de Lamboing

Xxxx Xxxx Xxxx rappelle que l'Assemblée a voté un crédit l'année passée pour remettre en état les locaux de l'ancienne école enfantine de Lamboing. Les travaux sont aujourd'hui quasiment achevés, sous la direction d'une architecte qui a particulièrement bien conduit les travaux. Les locaux sont spacieux et lumineux. Restent encore les aménagements extérieurs. Nous avons sollicité quelques fondations qui nous ont répondu favorablement en nous allouant un peu d'argent. Il s'agira dans les prochaines semaines de remettre le gazon à niveau, de remettre le carré de sable en état, avec encore l'installation de quelques jeux grâce aux dons des fondations. La Maire a appris ce soir que le Syndicat de gestion forestière du Mont Sujet nous faisait cadeau d'une table et elle lui adresse ici ses sincères remerciements. Dès la rentrée d'août, la crèche « La Luciole » prendra ses quartiers à Lamboing.

b) Démissions de Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx-Xxxx, employés de voirie

Xxxx Xxxx Xxxx annonce passablement de changements à la voirie, avec deux démissions enregistrées, celle de Xxxx Xxxx, qui a déjà terminé son activité à notre service, et celle de

Xxxx Xxxx-Xxxx, qui lui aussi nous quittera d'ici la fin du mois d'août. Nous sommes actuellement en phase de réorganisation de ce service, en désignant un chef pour diriger les travaux, parce qu'il n'est pas évident, pour le Conseiller communal en charge, de suivre les travaux d'une commune fusionnée répartie sur trois sites. En principe, la nouvelle structure devrait être opérationnelle dans les mois à venir. Pour l'instant, nous avons adapté le pensum de la voirie pour pallier les absences des gens qui nous ont quittés et pour soulager les collaborateurs en poste.

c) *Election d'un nouveau Conseiller communal le 22 septembre 2024*

Xxxx Xxxx Xxxx annonce l'élection d'un nouveau Conseiller communal le 22 septembre prochain, au moment des votations fédérales. Il s'agit de remplacer Xxxx Xxxx, qui a souhaité démissionner en invoquant des raisons de santé et une surcharge de travail.

d) *10^e anniversaire de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

Xxxx Xxxx Xxxx rappelle que la Commune fêtera son dixième anniversaire cette année. C'est une date importante, puisqu'elle scelle dix ans de fusion. Nous sommes en train de préparer une manifestation qui aura vraisemblablement lieu au mois de septembre, la date définitive et le contenu des festivités étant communiqués au moment opportun. C'est un instant important, qu'il nous paraissait nécessaire de marquer, à la fois pour dire merci à la population et pour que nous puissions nous retrouver et partager un moment convivial. Elle note qu'il n'est pas aisé de diriger une Commune fusionnée et qu'il s'agit d'un travail très prenant.

e) *Séance avec l'Office des ponts et chaussées*

La Maire informe l'assistance de la tenue d'une séance, le 28 juin, avec l'Office des ponts et chaussées, relative aux problèmes du parcours scolaire entre l'arrêt de bus et la nouvelle Ecole des Joncs. Cette réunion devrait permettre de trouver assez rapidement une solution pour améliorer la sécurité sur ce tronçon. La solution transitoire d'accompagnement des élèves sera maintenue tant que le groupe de travail mis en place par la Commission scolaire n'aura pas trouvé d'autre solution pour résorber cette dépense importante.

f) *Location des bâtiments publics*

Xxxx Xxxx, Conseiller en charge des Services techniques et, ad intérim, des Travaux publics, informe que les locaux des bâtiments publics libérés par la construction de la nouvelle école ont trouvé preneurs à Diesse. Deux salles sont encore disponibles dans l'ancienne école de Lamboing. Pour ce qui est de l'ancienne EJC, de nombreux visiteurs ont manifesté leur intérêt, sans toutefois que l'affaire puisse être conclue. Pour la source du Puits de Diesse, le dossier avance, mais les démarches sont très compliquées. Le canton nous impose des sondages. Le Conseiller est toutefois confiant pour une mise en fonction du puits l'an prochain.

7. Divers et imprévus

Xxxx Xxxx

Il se pose des questions par rapport à l'alimentation en eau de notre Commune, parce que nous attendons l'établissement de nouveaux habitants et on nous annonce des difficultés à boire autant d'eau que ce qui était le cas précédemment. En regardant le système tarifaire, on constate une taxe de base, qui est relativement élevée, et un prix à l'unité. Ce qui veut dire que pour un petit consommateur, la taxe de base devient une part importante, tandis que le prix à

l'unité reste le même. Ce qui fait que, du point de vue de l'intervenant, c'est une façon de favoriser les gros consommateurs. Une méthode pour parer à un éventuel manque d'eau consisterait à favoriser les économies chez les utilisateurs ou les consommateurs que sont les citoyens. Xxxx Xxxx souhaiterait que l'on fasse une proposition pour que le système tarifaire encourage une faible consommation et décourage les gros consommateurs. Une des possibilités serait que dans la taxe de base, on ait un volume d'eau qui soit compris dans le prix, par exemple x m³ par année, et qu'après, les m³ supplémentaires soient taxés de manière plus dissuasive que c'est le cas maintenant. Cette remarque est aussi valable pour la taxe d'épuration.

Xxxx Xxxx prend bonne note de la proposition, qu'il se propose d'étudier. Il se rapprochera de l'intervenant pour affiner les choses. Il conviendra également d'éprouver la proposition à la légalité applicable en l'espèce.

La discussion n'étant plus demandée, Xxxx Xxxx y met un terme. Il souhaite un bel été à tous les citoyens de notre Commune et leur donne rendez-vous pour la prochaine Assemblée du mois de septembre 2024.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président e.r. déclare la séance close à 20 h 20.

Pour conclure, Xxxx Xxxx Xxxx remercie une fois encore M. Xxxx Xxxx et propose à l'Assemblée communale de l'applaudir, qui s'exécute très volontiers.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président e.r.

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 21 juin 2024

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 21 juin au 21 juillet 2024 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 21 juin 2023). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 24 du 23 juin 2023 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 21 juillet 2024

Le Secrétaire communal :

.....